

39 rue de la Villeneuve, 56100 Lorient Tél : 02.97.37.51.51

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Régionale 6 décembre 2014, de 14h14 à 17h30

Cercle Nautique d'Etel, 56410 Etel

Diffusion (PV + annexes) : Président du CIBPL, Présidents des Commissions Techniques Départementales, Bureau de la CTR, référents de la CTR, Délégué du Collège, Conseiller Technique Sportif, Instructeurs du Collège régional, Responsable SCA

Représentation des départements :

Côte d'Armor : Michel Denais
Finistère Roland Boutin
Ile et Vilaine: Gaby Bergot

Loire Atlantique : Philippe Contamine

Maine et Loire : Paul Terrier

Mayenne: Dominique Rota

Morbihan: Pascal Liot

Sarthe: représenté par Dominique Rota

Vendée : Thierry Dutin

Sont également présents :

Olivier Belaud, Yvonnick Le Peutrec, Pascal Yan (délégué du collège des instructeurs), Fabien Codron, Bernard Philippe (responsable des équivalences ANTEOR et TSI), Dominique Mignot (adjoint référent Handisub).

La réunion est animée par Olivier Belaud, président de la CTR.

Pour rappel:

Les votes se déroulent sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour ce faire chaque président de commission départementale dispose d'un nombre de voix calculé conformément au barème prévu par l'article 4.1.1° des statuts. Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDR et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.



39 rue de la Villeneuve, 56100 Lorient Tél : 02.97.37.51.51

Mot du Président

Olivier Belaud souhaite la bienvenue aux CTD et moniteurs présents. Le secrétaire de séance est Yvonnick Le Peutrec.

Olivier Belaud souhaite la bienvenue à Pascal Liot représentant de la CTD 56. Un tour de table des présentations est effectué, afin de présenter les présents à Pascal.

Olivier Belaud remercie Philipe Guhel, Président du Cercle Nautique d'Etel, pour son accueil au sein des locaux. Dominique Mignot devant rentrer plus tôt sur les Côtes d'Armor, il est demandé d'inverser l'ordre du jour initial pour la présentation de l'Handisub.

1. Approbation du PV de la réunion de la CTR du 15 mars 2014

Vote: Contre, (0 voix) - Pour (190 voix) – abstention (20 voix) Le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2014 est approuvé à la majorité des présents et représentés.

2. Handisub

Dominique Mignot fait le point sur les formations EH1 et EH2. Dominique rappelle que le Handisub est une composante à part entière de la CTR, la particularité de l'Handisub étant que le taux d'encadrement pour l'enseignement est plus élevé que pour les valides, il est parfois nécessaire d'avoir deux ou trois encadrants pour une même personne. La plongée Handi n'aboutit pas forcément sur une qualification de plongeur. Un des objectifs de l'olympiade est d'avoir un référent par département celui-ci doit permettre de conseiller les clubs sur l'accueil mais aussi la formation des Handi.

Un bilan est fait sur les formations EH1, EH2 et MFEH1. Dans la deuxième partie de l'olympiade, la formation EH1 ne se fera plus à l'échelon régional mais au niveau départemental. Il est recommandé de se mutualiser entre département pour ce type de formation. Une formation est « viable » entre 6 et 12 stagiaires. Chaque référent est en charge de faire le point sur son département.

Le 72, 44 et 49 semblent avoir suffisamment de stagiaires pour faire une session dans leur département.

Une session régionale MFEH1 et EH2 aura lieu du 13/06 au 14/06/2015 et du 18/06 au 20/06/2015 à Brest. Un candidat MF2 est intéressé pour suivre le stage national MFEH2 du mois d'Aout.

Un cahier des charges sur la formation Handisub a été créé pour rendre cohérente les formations EH1sur l'inter-région.

Afin de faciliter la communication, les Présidents de CTD seront informés des réunions Handisub régionales et l'ordre du jour sera envoyé.

.



39 rue de la Villeneuve, 56100 Lorient Tél : 02.97.37.51.51

3. Guide de palanquée en carrière

Olivier Belaud présente l'historique de la demande d'un examen de Guide de palanquée en carrière. PV CDR du 24 mai 2014 : « 4.10.4 Olivier Seyeux Codep 49 : Dans quelles conditions pouvons-nous prétendre à pouvoir organiser un examen guide de palanquée dans une carrière d'eau douce ? »

Le collège a été saisi de ce dossier pour traiter la partie sécurité (en examen) et pédagogique (évaluation en situation d'examen).

Pascal Yan précise que Gaby Bergot est le rapporteur du Collège sur ce dossier et que les conclusions présentées ici sont celles qui ont été votées à la majorité des présents ou représentés lors du Collège du 18 octobre 2014.

Gaby fait la présentation des travaux du collège (document en pièce jointe) et des conclusions. Le collège s'est prononcé défavorablement sur un examen en Guide de Palanquée en carrière.

Une présentation sur les enjeux financiers, concurrentiels et régionaux est faite (document en pièce jointe). Il est rappelé que 30% des candidats vont dans le sud de la France pour passer son stage et examen (le facteur économique ne semble pas être flagrant). La FSGT est un concurrent local, certain licencié de la FFESSM passe l'examen à la FSGT (double licence) et demande dans la foulée le « guide de palanquée associé » ou « moniteur associé ».

L'objectif est de trouver des solutions pour faciliter le passage du Guide de palanquée des licenciés de Bretagne et Pays de la Loire. Olivier Belaud ne souhaite pas que la CTR Bretagne et Pays de la Loire s'engage dans une concurrence avec les autres CTR. Ce positionnement serait contre-productif à court ou moyen terme.

Chaque Président de CTD est amené à s'exprimer sur ce dossier, un tour de table et une discussion s'engage.

Dominique Rota précise que la FFESSM a mis du temps à développer la compétence sur l'environnement. Le 53 et 72 font faire un examen en mer pour un cout de 150 à 200 €.

Paul Terrier, précise que la structure commerciale de Bécon les Granits va faire de l'ANMP s'il n y'a pas d'ouverture de la FFESSM. Il est possible de récupérer dans le 49, des candidats qui vont à l'ANMP ou à la FSGT.

Philippe Contamine utilise les carrières pour la formation (Questembert et Roussay). Néanmoins certains candidats font la formation avec les CODEP et vont passer que l'examen en carrière.

Paul Terrier souligne que lors d'un échec le candidat doit payer de nouveau 200€ pour la FFESSM ce qui n'est pas le cas des structures de plongées en carrière qui proposent des formations jusqu'à réussite.

Pascal Yan précise que dans la région Est, il est autorisé au cas par cas un examen Guide de palanquée en carrière, mais il n'y a pas d'examen Guide de palanquée à la base fédérale de l'Est.

La question d'imposer un minimum de plongée en mer pour se présenter à un examen GP a été posé au Président de la CTN, la réponse est NON. Olivier Belaud rappelle qu'une dérogation n'est pas collective mais individuelle.

Yvonnick Le Peutrec rappelle que la réforme du Guide de palanquée n'a pas encore porté ses fruits, mais l'examen est de plus en plus facilité. Olivier Belaud rappelle qu'il faut vendre mieux notre produit fédéral.

Roland Boutin rappelle que ce n'est pas qu'une question financière.

Comité Bretagne Pays de la Loire Commission

Commission Technique Régionale Bretagne et Pays de la Loire

39 rue de la Villeneuve, 56100 Lorient Tél : 02.97.37.51.51

Mail: contact@ctrbpl.org Site internet: http://plongee-scaphandre.cibpl.fr

Gaby Bergot n'a pas de moniteurs sur la CTD 35 intéressé par un examen en carrière. Gaby Bergot rappelle que le cout est parfois soulevé par les candidats mais que globalement l'examen guide de palanquée sert de liant pour le fédéralisme. Les quelques candidats ne présentent pas à l'examen plus pour des raisons de disponibilité que de couts.

Olivier rappelle qu'il faut au minimum un jury CTR différent de l'équipe de formation, car il y a trop de risque de porosité entre la formation et l'examen avec une équipe de formation identique à l'évaluation dans un milieu identique.

Pascal Yan propose de tester un examen en carrière, en mettant des conditions.

Yvonnick Le Peutrec est favorable à un test en mettant la condition d'un nombre de plongée en mer durant la formation.

Apres que chacun ai pu s'exprimer il est proposé un vote sur 3 points répondant à trois objectifs :

Aspects Financiers:

« Pour une durée de deux ans ne pas prélever les 15€ aux candidats BPL »

Vote : Contre, (72 voix) - Pour (138 voix)

Aspects concurrentiels: FSGT: contournement d'examen FFESSM

« Les demandes de Guide de palanquée associé d'un candidat, licencié à la FFESSM les 2 années précédant son examen FSGT fera l'objet d'un avis défavorable. »

Vote: Contre, (0 voix) - Pour (210 voix)

Aspects concurrentiels ANMP: candidat se tournant vers l'ANMP suite échec

« En Test sur un an un examen de rattrapage en carrière organisé par la CTR pour les candidats ayant échoués à un examen CIBPL passé en MER ».

Vote : Contre, (124voix) - Pour (86 voix)

A l'issue du vote une discussion s'engage de nouveau. Une solution de compromis et de consensus est recherchée

Olivier Belaud et Yvonnick Le Peutrec ne souhaitent pas d'examen en carrière « a tout va » sans contrôle de la CTR, et qu'avec le temps, l'exceptionnel devienne le systématique, et qu'avec le temps tout devient « acquis ».

Philippe Contamine craint que la suite soit aussi de demander un examen MF1 en carrière.

Pascal Yan rappelle qu'il n'est pas normal que la CTR soit obligé de justifier ses arguments à chaque refus d'examen. Il est rappelé que les GP et MF1 sont de la responsabilité de la CTR.

Néanmoins il est rappelé qu'il n'est pas question, sous couverture de vouloir plus de Guide de palanquée dans notre région, d'ouvrir les examens en carrière pour « aspirer » des licenciés d'autres régions.



39 rue de la Villeneuve, 56100 Lorient Tél : 02.97.37.51.51

Yvonnick Le Peutrec propose qu'en raison de la concurrence forte des autres entités et pour répondre à la demande du Maine et Loire il pourrait être fait un test sur an pour des licenciés de ce département qui ont fait 10 plongées pendant la formation.

Fabien Codron demande à rajouter « Licenciés en BPL depuis plus de deux ans » pour éviter ce phénomène.

Une nouvelle proposition est faite et mise au vote :

« Un examen GP en carrière en phase test pour une durée d'un an, sur une session, avec un jury composé par la CTR. Sous condition de justifier d'un nombre à définir (10 mini à discuter) de plongée en mer durant sa formation. Licenciés en BPL depuis plus de deux ans ».

Vote : Contre, (51 voix) - Pour (97 voix) – abstention (62 voix)

Donc décision de proposer cet argumentaire qui répond au besoin du CD 49 au CIBPL.

4. Calendrier CTR 2014-2015

Le calendrier sur les examens MF1 de la saison est projeté. Il est rappelé que nous devons réduire la voilure pour ces examens.

Paul Terrier indique qu'il n'a pas fait de demande pour un examen MF1.

Olivier Belaud rappelle que les demandes sont traitées en réunion CTR de septembre, le calendrier régional devant être envoyé à la CTN avant le 31 octobre.

Le CD29 n'est pas en mesure d'étudier la faisabilité demandée, et demande que les dates proposées par le CD29 soient prisent en compte dans l'analyse de la CTR pour l'organisation des stages et examens.

5. Procédures ANTEOR et TSI

La Procédure ANTEOR va être complètement dématérialisée. Bernard Philippe présente les points importants, à savoir que les demandes doivent se faire uniquement par les Présidents de CTD, il est demandé d'être particulièrement vigilant sur les documents envoyés et de ne mettre que ceux nécessaires (voir procédure). L'envoi des documents se fera uniquement par mail et la facturation des cartes plastifiées se fera directement au Codep concerné. La CTR ne prend plus de chèques.

6. MFT

Une synthèse des coquilles a été envoyée à la CTN.

7. Divers



39 rue de la Villeneuve, 56100 Lorient Tél : 02.97.37.51.51

Mail: contact@ctrbpl.org Site internet: http://plongee-scaphandre.cibpl.fr

Oliver Boland

Thierry Dutin en charge des équivalences (Pompier, militaire...) rappelle que le MFT a un chapitre dédié à l'intégration des plongeurs professionnels. Il est rappelé que le dossier doit être complet et surtout que le RIFAP soit validé sur la base fédéral. Une décision CTN dispense les plongeurs de la sécurité civile et de la BSPP ont par équivalence le RIFAP à condition d

Secrétaire de séance : Président de la CTR
Yvonnick Le Peutrec : Olivier Belaud

Fin de la réunion à 17h30. Tous les sujets de l'ordre du jour n'ont pu être abordés. Ils le seront lors de la prochaine CTR.

La prochaine réunion de la CTR aura lieu Le 14 mars 2015 à ETEL

Prochaines réunions

Réunion CTN à Marignane le 17 janvier 2015 AGR, à Ploemeur Bodou le31 janvier 2015 Réunion CTR le 14 mars 2015 à Etel Journée de travail du Collège le 28 mars 2015 à Etel AGN à Lyon les 11 et 12 avril 2015 Réunion CTR le 6 juin 2015